



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Défense des prix et des revenus, et représentation des agriculteurs britanniques dans la Communauté élargie

A. Winegarten

Citer ce document / Cite this document :

Winegarten A. Défense des prix et des revenus, et représentation des agriculteurs britanniques dans la Communauté élargie. In: Économie rurale. N°92, 1972. La Grande-Bretagne et la France devant l'élargissement du marché commun. pp. 39-46;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2178>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_92_1_2178

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Joining the Common Market, british farmers are eager to defend their prices and incomes and their representation - In last year « Annual Price Review » including data from the Farm Management Survey, the development of production is compared by the economists with the evolution of incomes in this sector : it gives an idea of British agricultural and financial problems.

From 60 to 70 the net production of British agriculture has increased in about 10 % i. e an annual average of 2 %.

During the same period the farmers' incomes have decreased in about 5 % i. e an annual average of 1 %. The same farmers have received no profit from the increase of their productivity (+ 7 % per year). Though they have accept to submit to the Common Policy, they mean to play an active part in Europe !

Résumé

Les données du « Farm management Survey », utilisées pour 1' « Annual Price Review » de 1971 (révision annuelle des prix) donnent une idée des problèmes financiers de l'agriculture britannique : le développement de la production est confronté avec l'évolution du revenu agricole.

De 1960 à 1970, le produit net de l'agriculture britannique (à prix constants) a augmenté d'environ 10 %, soit une moyenne annuelle de 2 %. Dans le même temps, les revenus agricoles (en termes réels) ont diminué d'environ 5 %, soit une moyenne annuelle de 1 %.

Les agriculteurs n'ont touché aucun bénéfice de l'augmentation de leur productivité (+ 7 % par an). Ils acceptent de se plier à la politique commune, certes, mais avec l'intention sérieuse de jouer un rôle actif en Europe.

DÉFENSE DES PRIX ET DES REVENUS AGRICOLES ET REPRÉSENTATION DES AGRICULTEURS BRITANNIQUES AU SEIN DE LA C.E.E.

par A. WINEGARTEN

Deputy Director General de la National Farmers' Union(NFU)

Les données du « Farm management Survey », utilisées pour l' « Annual Price Review » de 1971 (révision annuelle des prix) donnent une idée des problèmes financiers de l'agriculture britannique : le développement de la production est confronté avec l'évolution du revenu agricole.

De 1960 à 1970, le produit net de l'agriculture britannique (à prix constants) a augmenté d'environ 10 %, soit une moyenne annuelle de 2 %. Dans le même temps, les revenus agricoles (en termes réels) ont diminué d'environ 5 %, soit une moyenne annuelle de 1 %.

Les agriculteurs n'ont touché aucun bénéfice de l'augmentation de leur productivité (+ 7 % par an). Ils acceptent de se plier à la politique commune, certes, mais avec l'intention sérieuse de jouer un rôle actif en Europe.

Joining the Common Market, british farmers are eager to defend their prices and incomes and their representation

In last year « Annual Price Review » including data from the Farm Management Survey, the development of production is compared by the economists with the evolution of incomes in this sector : it gives an idea of British agricultural and financial problems.

From 60 to 70 the net production of British agriculture has increased in about 10 % i. e an annual average of 2 %.

During the same period the farmers' incomes have decreased in about 5 % i. e an annual average of 1 %. The same farmers have received no profit from the increase of their productivity (+ 7 % per year). Though they have accept to submit to the Common Policy, they mean to play an active part in Europe !

L'insuffisance du revenu agricole est un problème évident et chronique.

Au Royaume Uni, les revenus agricoles ont subi récemment une pression considérable, la situation a été semblable dans la Communauté européenne. Qu'ils soient les bénéficiaires à court terme pour certains secteurs, il paraît peu probable que le seul fait de l'élargissement de la Communauté apportera une solution au problème du revenu agricole dans les pays membres ou dans les pays candidats. Il faudra des efforts précis et continus pour que les agriculteurs tirent un revenu raisonnable de leur travail, de leur gestion et de leurs investissements, et pour que le développement des revenus agricoles en général atteigne celui d'autres secteurs de l'économie.

Le deuxième problème important est d'assurer une distribution équitable des revenus entre les différents secteurs agricoles. Le Royaume Uni a acquis un certain équilibre en cette matière ; l'entrée dans la Communauté européenne posera de nouveaux problèmes à l'agriculture britannique.

Dans la CEE, dans le Royaume Uni et ailleurs, l'expérience a montré qu'il n'existe pas de solutions simples au problème des revenus agricoles. Dans la Communauté, on a étudié à fond, depuis trois ou quatre ans, la possibilité d'augmenter le niveau des reve-

nus par le moyen d'une réforme structurelle de l'agriculture. Les propositions de la Commission, envisageant non seulement des mesures économiques comme la modernisation des entreprises et l'amélioration de la commercialisation, mais aussi des mesures sociales pour encourager les agriculteurs à chercher une autre orientation, pourraient être d'une valeur considérable en certaines régions, mais j'espère que personne ne les considère comme un remède infaillible.

Au Royaume Uni du moins, les problèmes de revenu étaient en principe étroitement liés au niveau des prix agricoles. De même qu'il est possible d'aider les agriculteurs par diverses mesures, auxquelles on doit faire appel de temps en temps, le niveau des prix à la production a toujours joué un rôle de première importance. En conséquence, le niveau actuel et le développement prévisible des prix sont des facteurs primordiaux dans l'étude du revenu agricole britannique dans le cadre d'une Communauté élargie.

LES DISPOSITIONS AU ROYAUME UNI

Actuellement, le niveau du revenu agricole au Royaume Uni dépend encore largement de la détermination de la condition économique et des perspectives de l'agriculture, établies par le gouvernement au moment de la « révision annuelle des prix ». En plus

de la fixation des subventions directes à la production, l'établissement des prix garantis pour les céréales, les pommes de terre, les betteraves à sucre, le lait, les bovins, les porcins et les ovins d'abattage, la laine, et dans une plus faible mesure, pour les œufs, est le facteur le plus important de cette détermination. Les garanties sont effectuées par des méthodes diverses, mais surtout grâce au système des « deficiency payments ». Bien qu'il y ait des variations, le système est basé sur une subvention de l'Etat, égale à la différence entre le prix garanti et le prix moyen du marché.

LES « DEFICIENCY PAYMENTS »

Le système des « deficiency payments » a été adopté et favorisé pendant de nombreuses années pour des raisons assez évidentes. Favorable aux consommateurs à cause des prix relativement peu élevés des produits alimentaires, le système était aussi acceptable pour les producteurs d'outre-mer. Les bas prix des produits alimentaires et la bonne volonté des partenaires commerciaux sont très importants pour un pays qui dépend largement de son commerce international.

Néanmoins, bien que le système des « deficiency payments » ait été avantageux, en pratique il n'a pas toujours donné satisfaction à tous. Des gouvernements successifs ont craint que le système ne représente une charge excessive pour le Trésor ; par suite, ils ont hésité à élever les prix garantis aux niveaux nécessaires pour assurer aux producteurs un revenu suffisant.

Cette crainte a persisté alors que les dépenses causées par l'application des garanties de prix ont diminué sans interruption de 1961/62 jusqu'à 1966/67 et, à partir de cette date, n'ont varié que d'un montant relativement faible (voir tableau en annexe). Le financement du soutien à l'agriculture, facteur du produit brut des entreprises agricoles, est passé d'environ 19 % au commencement des années 60, à 12 % récemment. Les prix, facteur des dépenses nationales alimentaires (produits nationaux et produits importés) a diminué pendant la même période, de 6 % à 4 %. A prix constants, évidemment, les frais des subventions agricoles ont diminué de façon encore plus prononcée.

Bien que le Ministre des Finances puisse tirer satisfaction de ces résultats, à titre personnel, j'insiste sur le fait que nos producteurs ont subi des pressions excessives. Le revenu agricole a été maintenu à un niveau bien inférieur au niveau nécessaire pour que les agriculteurs puissent financer la politique expansionniste, préconisée par des gouvernements successifs. Le facteur de l'agriculture britannique, la plus grande industrie au Royaume Uni, aurait pu être plus important qu'il ne fut en vérité, dans la balance des paiements.

Si nous avons adopté une politique plus sage dans le but d'augmenter la production des produits défici-

taires, il est probable que les arguments relatifs à la balance de paiements et au coût de la vie, mis en évidence dans les discussions parlementaires et extra-parlementaires, auraient été moins prédominants. Nos industries non agricoles, auraient davantage misé sur l'expansion, si elles n'avaient craint le freinage économique nécessité par les frais progressifs, résultant de l'adoption de la politique agricole commune, qui pèserait sur notre balance de paiements.

Peut-être la meilleure façon d'exposer la condition financière de l'agriculture britannique, serait-elle de confronter en contraste, en termes réalistes, le développement de la production et celui du revenu agricole. Il n'est point besoin de remonter loin dans l'histoire. Des années soixante jusqu'à 1970/71, on a estimé que le produit net de l'agriculture britannique à prix constants, a augmenté d'environ 10 %, soit une moyenne de 2 % par an. Pendant la même période, les revenus agricoles en termes réels ont diminué d'environ 5 %, soit 1 % par an. Un fait est encore plus important : c'est que l'agriculteur individuel n'a pas reçu le bénéfice de l'augmentation de sa productivité, parce que sa productivité de travail a augmenté d'une moyenne de 7 % par an dans cette période.

Certains penseront que les statistiques nationales du rendement, du revenu et de la productivité ne présentent qu'un tableau incomplet de la situation, celle-ci étant en réalité moins défavorable. Admettons en effet que la période considérée a été marquée par une succession de mauvaises récoltes, et par des épizooties, que la politique des prix du gouvernement a empêché les producteurs de récupérer les augmentations des prix de revient. Ceci a été particulièrement sensible parce que les prix de revient augmentaient rapidement tandis que l'inflation érodait le pouvoir d'achat.

Les données statistiques actuelles permettent d'estimer le revenu net d'un producteur agricole et de juger si le niveau de ce revenu est suffisant pour rémunérer de façon équitable ses investissements financiers, son travail et sa gestion.

L' « ANNUAL PRICE REVIEW »

Telle est la situation en 1969/70 pour un échantillon de 2023 entreprises en Angleterre et au Pays de Galles, d'après les données rassemblées par les économistes des universités pour le « Farm Management Survey » (enquête sur la gestion agricole). Ces données ont été utilisées pour l'« Annual Price Review » de 1971. Le revenu net moyen de toutes les catégories d'entreprises d'une surface moyenne de 80 ha était de 2084 £. La moyenne des investissements des locataires (non compris les terres et les bâtiments considérés comme investissements des propriétaires) étaient de 10,183 £. Supposons pour les investissements un taux d'intérêt de 10 % (donc bien inférieur aux taux d'intérêt des investissements industriels) l'agricul-

teur n'a reçu que 1071 £ pour sa gestion, pour son propre travail et celui de sa femme. Un taux de 15 % ne lui laisserait que 564 £. En Ecosse et en Irlande du Nord, les chiffres comparables pour un taux d'intérêt de 10 % étaient de 825 £ et de 1.073 £ respectivement et, dans le cas d'un taux d'intérêt de 15 %, 211 £ et 812 £. Inversement, si du revenu net on déduit 1.500 £ comme revenu de main-d'œuvre et de gestion le rapport d'intérêt sur les investissements, de 6 %, est beaucoup trop faible pour le financement nécessaire pour une expansion majeure de l'agriculture.

Evidemment, il n'est pas question d'anticiper sur les résultats financiers de la campagne 1971/72. Bientôt vont commencer les négociations techniques, précédant la revue annuelle des prix de 1972, auxquelles participent les économistes du gouvernement et de la NFU. Trois éléments laissent espérer une certaine amélioration globale par rapport à l'année précédente. En premier lieu, l'Annual Price Review de 1971, bien que les agriculteurs britanniques ne l'aient pas trouvé satisfaisant, a établi un meilleur équilibre entre les augmentations des prix à la production et les prix de revient. Ensuite, le taux d'augmentation des prix de revient a été freiné par la baisse des prix de l'alimentation animale. Enfin, les prix de vente du bœuf et des produits laitiers, clef de voûte de l'ensemble, ont progressé dans une certaine mesure, malgré les prix inférieurs perçus par les producteurs de céréales, et malgré la faiblesse des marchés d'œufs et volailles.

Les agriculteurs se sont opposés aux termes de la Price Review de 1971, principalement parce que, malgré la politique d'expansion générale du gouvernement, cette Review a omis de réparer les préjudices du passé et de fournir aux producteurs les moyens d'engager les investissements conformes aux exigences nationales. Il est peu probable que la situation s'améliore cette année : la dégradation de la valeur monétaire sera d'environ 10 % en termes réels. C'est pourquoi le problème financier posé par les investissements et les augmentations continues des salaires et des autres frais, restera le pivot de la Price Review 1972.

Eu égard à l'attitude du gouvernement et à l'aversion ressentie par beaucoup d'agriculteurs envers une dépendance de subventions, la NFU a préconisé, depuis quelques années, que les prix garantis devraient être renforcés par une réglementation de l'importation pour soutenir les prix du marché. On a fait quelque progrès en cette direction pendant les années 60, mais il faut avouer que ce progrès se montrait assez négligeable vers la fin de la décennie.

Vers la fin des années 60, les conservateurs, dans l'opposition à cette époque, proposèrent un changement profond du mécanisme de soutien agricole. Ces propositions envisageaient le remplacement graduel du système des prix garantis et des « deficiency payments » par un système de prix indicatifs et de prélèvements à l'importation, plus ou moins analogue au système de la Communauté. Cette modification fut proposée —

tout à fait indépendamment de la question de l'adhésion à la CEE — dans le but d'encourager une expansion de la production agricole et, simultanément, de réduire les dépenses de l'Etat.

Le gouvernement actuel a fait quelque progrès en fixant des prix minima, ou en augmentant ceux des produits auxquels un tel prix était déjà applicable. Les modifications mises en place devraient faciliter l'adoption de la politique agricole commune.

A une certaine époque, on considérait assez généralement que les agriculteurs britanniques se méfiaient de l'adhésion au Marché Commun, parce que celle-ci exigerait l'abandon presque total des « deficiency payments ». Ceci est inexact ; du point de vue des agriculteurs, le niveau du soutien est plus important que son mécanisme. Les réserves constatées vis-à-vis de l'adoption de la politique agricole commune, de même que les réserves vis-à-vis de la politique du parti conservateur, viennent d'un manque de confiance en l'efficacité de cette politique pour la conservation et l'amélioration du revenu agricole, tout au moins dans certains secteurs.

FAUT-IL CRAINDRE UNE PRODUCTION EXCEDENTAIRE ?

Sans doute, de bonnes raisons expliquent le rôle très secondaire joué par les « deficiency payments » dans le cadre actuel du régime du Marché Commun. Par exemple, l'objectif des politiques nationales antérieures était plutôt le développement du système de soutien du marché ; on a dû prendre en considération les difficultés administratives provenant de l'application des « deficiency payments » en certains pays membres. Mais au-delà de ces facteurs, on est d'avis assez généralement que les « deficiency payments » ne sont pas adaptés aux conditions d'auto-suffisance de certaines grandes productions dans la CEE. Toute augmentation de la production amènerait, dit-on, une réduction brusque des prix du marché et, par conséquent, une hausse onéreuse des frais du soutien.

Nous avons peu expérimenté l'auto-suffisance au Royaume Uni, mais certains faits soulignent l'efficacité du régime des « deficiency payments ». Par exemple, le prix garanti pour les œufs a été abaissé à peu près sans interruption depuis 1956 ; de plus, les ajustements suivant la hausse des prix de l'alimentation et, actuellement le système des garanties sont en voie de suppression. Néanmoins, le régime de la CEE ne paraît pas entièrement satisfaisant pour les producteurs, lorsque la demande communautaire est au même niveau que la production. Malgré l'inflation, les prix indicatifs et les prix d'intervention des produits pour lesquels la CEE s'approche de l'auto-suffisance ou l'a atteint, comme le blé tendre, le sucre et le lait, n'ont augmenté que très faiblement depuis la mise en place du Marché Commun, il y a trois ou quatre ans. D'ailleurs,

la crainte des excédents explique l'absence des mesures de soutien pour les œufs et la viande de volaille, ainsi que le niveau très modéré de soutien pour la viande de porc.

La crainte des excédents pourrait être très défavorable pour les perspectives du revenu agricole dans la Communauté élargie. Si le Royaume Uni est un grand importateur net des produits alimentaires des zones tempérées, le Danemark et l'Irlande sont de grands exportateurs des produits d'élevage ; vu l'influence d'une augmentation des prix sur la consommation dans les pays candidats, il est évident que les Dix auront à peu près le même degré d'auto-suffisance que les Six. Par conséquent, il paraît peu probable que les prix pour le blé, l'orge, le sucre, le lait, la viande porcine, les œufs et la viande de volaille soient augmentés, si les gouvernements des pays membres adoptent une politique prudente de prix agricoles.

Cependant, cette crainte d'excédents est peut-être exagérée. Il y a deux ans, tout le monde parlait d'une montagne de beurre dans la Communauté. La montagne a disparu et on cherche à importer du beurre. Cette situation devrait rappeler aux responsables de la politique agricole que la marge entre l'abondance et la pénurie est souvent très étroite et que les prix agricoles ne peuvent être maintenus indéfiniment à un niveau bas. Il est possible que pendant une certaine période, des prix bas provoquent une augmentation de l'offre, les agriculteurs tentant de conserver leurs revenus par l'expansion de leur production ; mais ce ne peut être qu'un phénomène temporaire. Une offre insuffisante peut être aussi coûteuse qu'un excédent ; la seule différence est la méthode employée pour payer les frais.

Un autre facteur important tient dans la définition du mot « auto-suffisance » : offre et demande en équilibre au niveau actuel des prix. Mais alors la menace de surproduction pourrait n'être, en réalité, qu'un problème de sous-consommation. A juste titre, les Dix sont considérés comme des pays riches, mais ceci ne signifie pas que la nourriture de tous les habitants de ces pays soit suffisante. Parmi les personnes âgées et, en général, dans les secteurs sociaux à bas revenu, un très grand nombre n'ont pas les moyens de s'offrir une nourriture convenable.

Il serait raisonnable de promouvoir une expansion de la consommation dans les pays membres ; parallèlement, la Communauté (souvent désignée au Royaume Uni comme le « Club des Riches », par les opposants à l'adhésion) pourrait s'occuper davantage des besoins des nations en voie de développement. L'intention manifeste de disposer en priorité des excédents est un obstacle à des programmes d'aide. Mais, ces objections pourraient être levées si des engagements multi-annuels étaient pris. Cela étant, la production devrait être accrue sans que forcément augmente le budget agricole commun. Le financement du programme d'aide pourrait être considéré à part.

LES PROBLEMES SPECIFIQUES DU ROYAUME UNI

L'examen, par les experts de la NFU, des implications de l'adhésion au Marché Commun, indique la présence d'une menace immédiate ou imminente pour certaines catégories de producteurs agricoles et horticoles au Royaume Uni. Les plus menacés semblent être les producteurs d'œufs, de viande de volaille et de porc, et de certains produits horticoles, spécialement les pommes et les poires. Les perspectives des agriculteurs des collines et des montagnes sont inquiétantes, quoique ce problème soit en voie d'être résolu.

LES ŒUFS ET LA VIANDE DE VOLAILLE

Le manque de toute disposition pour des mesures de soutien dans la réglementation communautaire de ces produits, a causé une inquiétude générale.

La Communauté élargie serait probablement auto-suffisante pendant la plus grande partie de l'année dans les secteurs des œufs et de la viande de volaille et, à cause du manque des mesures de soutien, les prix seraient déterminés presque uniquement en fonction de la situation du marché communautaire. On pourrait s'attendre à de vastes fluctuations des prix ; tous les participants aux négociations sur l'adhésion britannique ont reconnu que les fluctuations des prix pour les œufs pourraient être plus grandes encore que celles qu'on a déjà enregistrées sur les différents marchés nationaux. Eu égard aux niveaux bas auxquels les prix sont tombés l'année passée et au commencement de 1971, les perspectives sont aussi inquiétantes pour les producteurs britanniques qu'elles peuvent l'être, pour les producteurs du continent. Une concentration de la production et en même temps une amélioration de la commercialisation, pourraient aider au freinage des fluctuations des prix à long terme, mais dès à présent il faut adopter d'urgence des mesures positives dans le but de promouvoir la stabilité du marché.

Quant aux producteurs du Royaume Uni, l'entrée dans la Communauté leur apportera inévitablement une augmentation des prix de l'alimentation du bétail. En supposant qu'ils soient aussi efficaces que leurs collègues du continent (et c'est une supposition équitable), on pourrait espérer que la hausse des frais serait rattrapée par des prix plus élevés, à condition que le marché soit passablement équilibré. Toutefois, si des mesures pour équilibrer le marché ne sont pas élaborées, les marges de bénéfice subiraient une pression sévère en période d'excédents.

Les agriculteurs britanniques s'attendaient à un régime d'ajustement graduel à la réglementation commune et aux niveaux des prix communautaires pendant la période transitoire. En vérité, pourtant, la

période transitoire pourrait présenter des difficultés exceptionnelles, si les propositions actuelles pour les œufs et la volaille sont acceptées. On a suggéré que le Royaume Uni supprime le système actuel des prix minima à l'importation au commencement de la période transitoire, et que l'importation des produits subventionnés à l'origine d'autres pays membres de la Communauté soit libérée immédiatement. Le montant des subventions à l'exportation serait calculé sur la base de la différence entre les frais de l'alimentation animale, qui provient de la différence entre les prix des céréales. Même si cela donnait une indication bien fondée de la différence des frais, il y a lieu de craindre un enfoncement du marché britannique si les prix communautaires sont en baisse. Faute de mesures de soutien, les prix du marché pour les œufs et la volaille ne couvriraient pas les frais de production, sans compter une marge de bénéfice. En pratique, les producteurs britanniques seront handicapés si les différences entre les prix de céréales au Royaume Uni et aux pays exportateurs ne sont pas intégralement prises en considération dans les frais de production.

Des études approfondies seraient nécessaires afin d'élaborer un régime plus équitable pour les producteurs britanniques pendant la période transitoire. D'autre part, il faut examiner d'urgence le problème général des prix des œufs et de la viande de volaille dans la Communauté élargie. Au moment où leurs propres revenus subissent une pression économique, nos producteurs ne seront pas encouragés, même s'ils savent que les producteurs des autres pays membres sont dans la même détresse.

VIANDE DE PORC

Jusqu'à un certain point, les revenus des producteurs de viande de porc seraient menacés dans une Communauté élargie pour des raisons semblables. Peut-être la situation est-elle un peu plus favorable tant que le système d'intervention constitue une forme de protection envers un écroulement total du marché. Pourtant, ceci marque la limite de ce que le système d'intervention peut obtenir dans le secteur de viande de porc ; forcément, les producteurs doivent être dans une situation pénible quand les prix du marché s'approchent du niveau du prix d'intervention. A moins que d'autres mesures ne soient adoptées, les revenus agricoles paraissent être menacés dans une Communauté où la production de viande porcine serait au même niveau que la demande.

La production porcine au Royaume Uni s'oriente différemment de celle de la Communauté. La nôtre se spécialise vers un porc de viande de 50 kilos poids vif, ou vers un porc « bacon » d'un poids vif de 90 kilos. L'importance de la stabilité du marché du bacon dans une Communauté élargie a été reconnue au cours des négociations ; un accord général a admis, qu'il fallait créer une situation de stabilité sous des conditions de

concurrence équitable. Il a été convenu qu'un marché stable pour le bacon aurait des avantages pour les producteurs de bacon au Royaume Uni, aussi bien que pour les producteurs de viande de porc de la Communauté. Les méthodes pour atteindre ce but n'ont pas encore été définies. Il me semble que le multi-latéral « Bacon Market Understanding » pourrait ici servir de modèle.

Comme pour les œufs et la viande de volaille, le régime transitoire proposé pour la viande de porc, dans les échanges commerciaux entre le Royaume Uni et les autres membres de la Communauté, prévoit des restitutions et des prélèvements basés sur les prix de l'alimentation animale. Il est nécessaire d'examiner ces suggestions en détail : contrairement à la situation des producteurs de volailles, le revenu brut des producteurs britanniques de porc sera protégé jusqu'à un certain point pendant la période transitoire par la continuation des garanties actuelles.

Les frais d'alimentation sont pris en considération dans le calcul du prix garanti pour les porcs. Aussi ce prix est-il ajusté, au cours de la campagne, en fonction du nombre estimé des porcins qui seront mis sur le marché. De cette façon, les producteurs sont encouragés à prendre des mesures pour éviter une pénurie ou bien un excédent onéreux. Personne ne peut dire que le système a fonctionné à la perfection ; mais il a permis de supprimer les fluctuations du cycle de la production des porcs. La Communauté élargie pourrait examiner les possibilités d'inclure le principe général de ce système dans la réglementation du marché commun de la viande de porc.

HORTICULTURE

Il a toujours été évident que les moyens d'existence des producteurs, dans plusieurs secteurs horticoles, seraient menacés par l'application de la politique agricole commune.

En exception au régime qui a été appliqué à l'agriculture, l'horticulture au Royaume Uni a été protégée principalement par un contrôle des importations. A la suite de la suppression de tous les obstacles au commerce avec les autres pays membres de la Communauté, les producteurs horticoles britanniques n'auront plus aucune défense contre les produits de leurs principaux concurrents ; nulle clause dans la réglementation commune n'est envisagée pour compenser cette perte. Des dispositifs existent pour des achats d'intervention dans la Communauté, mais les prix d'achat établis pour les fruits et les légumes sont à peine supérieurs à ceux du niveau de crise.

Quelques secteurs de l'horticulture britannique seront à l'abri d'une concurrence aiguë. Par exemple, certains produits de valeur peu élevée mais de volume important, seront protégés par les frais exorbitants de transport. D'autres profiteront de la préférence des

consommateurs nationaux. Cependant, pour des raisons climato'ogiques, les producteurs des régions méridionales sont toujours mieux placés.

Le principe de la préférence communautaire admis, les producteurs ne peuvent plus compter sur les mesures protectionnistes nationales ; ceci a été accepté comme conséquence de l'adhésion à la Communauté. Ainsi, les producteurs britanniques n'envisagent pas l'application d'un régime spécial après une période transitoire suffisante, sauf peut-être pour les pommes et les poires puisque des excédents structurels existent dans la Communauté des Six. Nos producteurs insistent pour que les pays responsables de ces excédents assument la responsabilité de les éliminer, préalablement à l'établissement d'un régime de libre concurrence. Il est également possible que les producteurs demandent une aide pour réorienter leurs entreprises. Autrement, ils chercheront à renforcer la réglementation communautaire en vue d'améliorer les revenus de tous les producteurs de la Communauté.

L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

L'agriculture de montagne est un secteur où la solution du problème de revenu ne sera trouvée que par un renforcement substantiel de la politique des prix, complétée d'autres mesures. En effet, les problèmes de ces régions sont en partie des problèmes sociaux. Le nombre des spéculations agricoles est limité. Pour empêcher la dépopulation de ces régions, il peut s'avérer nécessaire d'aider les agriculteurs à exploiter le tourisme et à exercer d'autres activités non-agricoles, et aussi de créer des emplois non-agricoles à plein temps. Au Royaume Uni, il serait totalement erroné de considérer le problème de l'agriculture de montagne comme un problème uniquement social. La production des entreprises de montagne est un maillon essentiel de la chaîne de la production agricole nationale. Par exemple, presque 60 % des brebis d'élevage se trouvent sur des entreprises situées dans les régions de collines et dans les montagnes ; les engraisseurs des plaines dépendent des agriculteurs de montagne, pour leur approvisionnement régulier en jeunes animaux.

Actuellement, les agriculteurs de montagne reçoivent des subventions directes pour la production des moutons et du bétail bovin de montagne. La NFU a insisté depuis longtemps pour que les subventions directes soient continuées. Ce problème a été traité, on l'a résolu en principe de façon satisfaisante au cours des négociations sur l'adhésion du Royaume Uni à la Communauté. Les pays membres ont chacun leurs problèmes dans les régions montagneuses, ils ont adopté diverses méthodes pour les résoudre. Dans cette situation, il est entendu que le gouvernement britannique serait autorisé à continuer les subventions directes, essentielles pour maintenir les revenus agricoles dans ces régions à un niveau équitable. L'application de cette assurance demandera une attention constante.

LA « REVISION ANNUELLE DES PRIX »

J'ai limité mes observations à certains secteurs dont il paraît que le revenu serait menacé dans une Communauté élargie. Sans doute, il y aura d'autres problèmes. Il n'y a pas lieu de poser ici une liste d'ensemble de tous les problèmes éventuels ni celle des secteurs où, sur la base des comparaisons des prix, on peut prévoir que l'adhésion à la Communauté sera avantageuse pour les producteurs britanniques.

Il est hasardeux d'esquisser une perspective du revenu agricole futur. S'il faut anticiper les problèmes évidents, personne ne saurait préciser dans quels secteurs s'exerceront les pressions les plus vives, d'ici quelques années. Plutôt que d'énumérer les problèmes éventuels, il est préférable d'assurer la présence des mécanismes capables de traiter les difficultés, du moment qu'elles sont évidentes.

L'« Annual Price Review » s'est montrée un instrument efficace dans l'évaluation et la discussion des problèmes du revenu agricole. Les producteurs n'ont certes pas toujours obtenu tout ce qu'ils croyaient désirable ou même nécessaire ; mais le système a garanti que le revenu agricole global serait examiné régulièrement, et que les intérêts des secteurs divers seraient équilibrés.

La « Révision Annuelle » pourvoit à un examen global de la situation agricole à une époque déterminée ; elle permet aux organisations de producteurs de participer à cet examen, et elle pourvoit à l'établissement des politiques de prix et de production à la suite de cet examen. Le Royaume Uni serait libre, naturellement, en tant que membre de la Communauté, de faire « l'Annual Review » au niveau national. Pourtant, la NFU a toujours insisté sur le besoin d'envisager une « Annual Review » au niveau communautaire, parce que selon le système de la CEE, le Conseil des Ministres prend les décisions essentielles en matière de prix et de production.

Comme résultat des négociations, les parties contractantes ont stipulé que des discussions auront lieu « efficaces et significatives », avec les autorités communautaires. Cet accord sera la base sur laquelle le cadre des procédures convenables pourrait être construit.

LA REPRESENTATION DE L'AGRICULTURE BRITANNIQUE EN EUROPE

Nos producteurs ont l'intention sérieuse de jouer un rôle actif en Europe comme membres d'une Communauté élargie. Au printemps de 1969, nous avons établi les premiers contacts avec le COPA et, depuis ce temps-là, les dirigeants du COPA et de la NFU se sont réunis périodiquement. Les contacts se sont multipliés en 1971. On a convenu que les organisations des producteurs des Dix auront des rencontres bimen-

suelles dans le but de considérer des problèmes de politique générale. En plus, les spécialistes du COPA et les représentants du Royaume Uni et des pays candidats, se réuniront pour discuter des problèmes spécifiques. Notre intention de prendre l'Europe très au sérieux, s'est concrétisée aussi par la décision de la NFU d'ouvrir un bureau à Bruxelles pour représenter l'agriculture et l'horticulture britannique. Le directeur de ce bureau a pris ses fonctions en janvier 1972, c'est une personnalité agricole bien connue, M. Tom Cowan. Sa fonction principale est de maintenir le contact avec les organisations des agriculteurs dans les pays membres de la Communauté élargie, et avec les institutions communautaires. Les Conseils des trois NFU's et leurs dirigeants élus restent responsables, bien entendu, de la formulation de la politique en matière européenne.

Certains ont critiqué les pouvoirs et l'efficacité du COPA. Nous sommes conscients que son rôle principal a été de fonctionner en tant que forum international où les organisations agricoles des Six pouvaient présenter officiellement et officieusement les points de vue des producteurs aux autorités communautaires. L'influence du COPA, évidemment, est en fonction directe des finances, du temps et de l'effort que les organisations nationales se disposent à consacrer aux affaires européennes. Nous sommes, je le répète, prêts à participer loyalement à la restructuration du COPA pour qu'elle puisse répondre aux demandes d'une Communauté à Dix. A mon avis, le COPA a déjà influencé d'une manière positive l'orientation de la politique agricole commune. Pourtant, les problèmes

auxquels nous devrions faire face sont d'une telle ampleur et d'une telle complexité, qu'il nous faut une organisation encore plus vigoureuse pour les traiter efficacement.

Naturellement, les agriculteurs de mon pays aussi bien que les autres, ressentent une certaine inquiétude au sujet de la possibilité d'élaborer des politiques cohérentes pour une Europe qui s'étendra probablement de la Norvège jusqu'à la pointe de l'Italie. Nous risquons d'être voués à l'échec dès le début, si nous essayons d'imposer partout des théories uniformes et des doctrines rigides, sans nous soucier des problèmes et des circonstances diverses de chaque pays membre ou des régions. Bien entendu, en nous associant à la Communauté, nous avons consenti à accepter la politique agricole commune, ce qui implique l'adoption des principes clefs, comme l'organisation commune des marchés, la fixation commune des prix, la préférence communautaire, une politique commune extérieure... Cependant, à l'intérieur d'un système qui pourvoit à des décisions prises d'un commun accord, l'application de ces décisions peut se faire par des méthodes diverses, nous serons capables de créer une organisation compétente aux yeux des producteurs, comme des transformateurs et des acheteurs de nos produits.

Nous adapterons nos régimes à ceux de la Communauté, en espérant que les nouveaux systèmes seront aussi avantageux, voire davantage, que ceux du passé. Nous pensons être en mesure de contribuer, par nos méthodes et notre organisation éprouvées, au perfectionnement de l'actuelle politique agricole commune.

Total de l'aide directe de l'Etat à l'agriculture en tant que pourcentage
(I) du produit brut et
(II) de la valeur totale de la consommation des aliments au Royaume Uni
(en millions de livres)

An	Total de l'aide à l'agriculture (a)	Produit brut (entreprises agricoles) (b) (c)	L'aide à l'agriculture en tant que pourcentage brut	Valeur totale de la consommation alimentaire (d) (e)	Aide à l'agriculture en tant que pourcentage de la valeur de l'alimentation
1955-56	206	1,353	15,2	4,106	5,0
1956-57	239	1,386	17,2	4,337	5,5
1957-58	284	1,469	19,3	4,515	6,3
1958-59	241	1,462	16,5	4,616	5,2
1959-60	257	1,495	17,2	4,770	5,4
1960-61	263	1,500	17,5	4,850	5,4
1961-62	343	1,606	21,4	5,016	6,8
1962-63	310	1,660	18,7	5,248	5,9
1963-64	294	1,656	17,8	5,404	5,4
1964-65	265	1,782	14,9	5,644	4,7
1965-66	238	1,822	13,1	5,851	4,1
1966-67	229	1,866	12,3	6,139	3,7
1967-68	262	1,935	13,5	6,330	4,1
1968-69	265	1,981	13,4	6,537	4,1
1969-70	277	2,140	12,9	6,913	4,0
1970-71	269	2,340 (est)	11,5	7,351	3,7

(a) Avril-mars.

(b) Mai-juin.

(c) Valeur totale des produits vendus à l'entreprise y compris la consommation du ménage de l'agriculteur) et la valeur du travail en cours, mais sans compter les subventions à la production et diverses recettes.

(d) 1955-1970, janvier-décembre.

(e) La base de l'évaluation de la consommation des produits alimentaires a été changée dès 1958. Les chiffres pour 1955-1957 sont ajustés pour les rendre comparables aux chiffres des années suivantes. Les chiffres comprennent les estimations des achats alimentaires des ménages, les frais alimentaires des cantines, des restaurants, des institutions etc..., et les dépenses de l'Etat pour le lait aux écoliers et pour diverses interventions sociales.

Sources : 1955/56 à 1969/70 : Hansard.

1970/71 : Total Support : Annual Review White Paper, 1971. Gross Output, N.F.U. Estimate. Total Food Consumed : National Income Blue Book, 1971.